

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 19 décembre 2008

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 135 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Chistian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Sylvia BONIFAY - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Francis GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Jean-Noël GUERINI - Michelle GUEYDAN - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Henri MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Christine ORTIZ - Gilles PAGLIUCA - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER - PERREAUT - Henri RUGGERI - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Pierre TEISSEIRE - Guy TEISSIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Jean VIARD - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Jean-Louis BONAN représenté par Xavier CACHARD - René CANEZI représenté par Gerard PEPE - Pascal CHAIX représenté par Gérard CHENOZ - Eric DI MECO représenté par Maurice TALAZAC - Frédéric DUTOIT représenté par Christine ORTIZ - Albert GUIGUI représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Corinne LEGAL représentée par Jean BRUNEL - Antoine LORENZI représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Christophe MASSE représenté par François-Noël BERNARDI - Marie-Madeleine PANCHETTI représentée par Benoît PAYAN - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Myriam SALAH-EDDINE représentée par Henri RUGGERI - Gérard SBRAGIA représenté par Robert HABRANT - Jean-Louis TIXIER représenté par Jean-Paul MARIA-FABRI - Martine VASSAL représentée par Laure-Agnès CARADEC - Jocelyn ZEITOUN représenté par Antoine ROUZAUD.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORE - Jean-Claude GAUDIN - Mourad KAHOU - Martine MATTEI - Frédéric OUNANIAN.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Jean-Louis BONAN représenté par Xavier CACHARD - René CANEZI représenté par Gerard PEPE - Pascal CHAIX représenté par Gérard CHENOZ - Eric DI MECO représenté par Maurice TALAZAC - Frédéric DUTOIT représenté par Christine ORTIZ - Albert GUIGUI représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Corinne LEGAL représentée par Jean BRUNEL - Antoine LORENZI représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Christophe MASSE représenté par François-Noël BERNARDI - Marie-Madeleine PANCHETTI représentée par Benoît PAYAN - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Myriam SALAH-EDDINE représentée par Henri RUGGERI - Gérard SBRAGIA représenté par Robert HABRANT - Jean-Louis TIXIER représenté par Jean-Paul MARIA-FABRI - Martine VASSAL représentée par Laure-Agnès CARADEC - Jocelyn ZEITOUN représenté par Antoine ROUZAUD.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORE - Jean-Claude GAUDIN - Mourad KAHOU - Martine MATTEI - Frédéric OUNANIAN.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DTUP 005-926/08/CC

■ Contrat de concession des parkings de stationnement Baret, Corderie, Gambetta, Cours Julien, Monthyon, Phocéens et Timone - Société Provençale de Stationnement n° 91/354 du 2 décembre 1991 - Présentation du rapport annuel du délégataire pour l'année 2007 remis par la Société Provençale de Stationnement DITRA 08/1971/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par délibération n° 02-749-DSC du 16 décembre 2002 de la ville de Marseille et n° FAG 16/356/CC du 20 décembre 2002, de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, les parcs de stationnement Baret, Corderie, Gambetta, Cours Julien, Monthyon, Phocéens et Timone ont été transférés à la Communauté urbaine MPM.

La Ville de Marseille avait en 1973 confié à la société d'économie mixte Marseille Parc Auto, la concession de sept parkings : Baret, Corderie, Cours Julien, Monthyon et Timone et Phocéens. Si les six premiers parkings ont aujourd'hui plus de 30 ans, le parking des Phocéens a 20 ans.

Dans le cadre d'une politique de valorisation de stationnement, la Ville de Marseille a confié le 2 décembre 1991 cette concession à la Société SCETAUPARC devenue la Société Provençale de Stationnement (SPS), pour l'exploitation de ces sept parkings sis à Marseille, pour une durée de 30 ans, en contrepartie d'une redevance capitalisée de 220 millions de francs (33 538 784 euros). SPS a été rachetée par le groupe Epolia en 2006. Ce contrat de concession s'achèvera en 2021.

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire remet chaque année à l'Autorité Organisatrice un rapport annuel 2007 présentant l'exécution du service, ainsi que les données financières s'y rapportant.

Une offre de service composée de sept parkings en centre ville

L'offre de service est composée de **3 825 places** réparties dans **sept parkings**, dont les caractéristiques physiques et la date de mise en service diffèrent. Leur fonctionnement est assuré par un encadrement de 5 personnes, 38 agents d'exploitation assistés par une équipe technique qui a à charge la maintenance des équipements de péage, d'éclairage, de ferronnerie sur les portes et les portails.

Caractéristiques physiques des sept parkings :

PARCS	TYPE	NOMBRE DE	NOMBRE DE PLACES	UTILISATION ABONNES -	DATE DE MISE EN SERVICE
-------	------	-----------	------------------	-----------------------	-------------------------

		NIVEAUX		HORAIRE	
BARET	Enterré	7	700	Mixte	1974
CORDERIE	Aérien	8 demi-niveaux	400	Mixte	1971
GAMBETTA	Enterré	3	630	Mixte	1976
COURS JULIEN	Enterré	5	630	Mixte	1978
MONTHYON	Enterré	7	515	Mixte	1976
PHOCEENS	Semi-enterré	3	250	Mixte	1988
TIMONE	Enterré	3	700	Mixte	1974

Une fréquentation mixte de clients horaires et d'abonnés

La fréquentation totale s'élève à 1 111 604 entrées

PARCS	FREQUENTATIONS				CHIFFRE D'AFFAIRES € HT 2007 (lié à la fréquentation)	VARIATION CHIFFRE D'AFFAIRES 2006/2007 (lié à la fréquentation)
	HORAIRES 2007	VARIATION 2006/2007	ABONNES 2007	VARIATION 2006/2007		
BARET	244 618	+ 6,54 %	3 913	- 10,69 %	1 219 810	- 4,47 %
CORDERIE	15 965	- 9,19 %	3 211	+ 3,18 %	283 803	- 5,6 %
GAMBETTA	181 326	+ 9,58 %	5 075	0,75 %	1 150 480	+ 6,34 %
COURS JULIEN	206 127	+ 5,05 %	5 133	-0,83 %	1 248 701	+ 3,68 %
MONTHYON	197 641	+ 0,19 %	4 477	1,20 %	1 211 952	+ 2,20 %
PHOCEENS	10 341	- 29,35 %	3 505	1,59 %	302 906	- 0,08 %
TIMONE	228 707	-0,24 %	1 565	10,30 %	957 433	+ 2,16 %
TOTAUX	1 084 725	+ 3 %	26 879	- 0,46 %	6 375 084	+ 1,35 %

La fréquentation des sept parkings est composée d'usagers horaires et d'abonnés. La chute de fréquentation horaire du parking Les Phocéens s'explique par les nuisances occasionnées par le chantier du tramway. Les travaux du centre ville ont aussi pénalisé le parking de la Corderie situé au dessus du Vieux-Port. La chute de la fréquentation abonnés du parking Félix Baret est en partie due à l'état physique de cet équipement qui n'a pu être rénové, compte tenu d'un grave problème d'étanchéité de la place située au dessus. Un contentieux oppose dans ce cadre, la Société SPS à MPM qu'il conviendra de régler rapidement. Son issue aura sans doute un effet positif sur ce parking. Il faut noter que l'ouverture du nouveau parking privé de la Caisse d'Epargne a aussi contribué à la fuite d'abonnés du parking Félix Baret vers ce nouvel équipement plus attractif.

Un équilibre financier menacé par de lourdes charges de fonctionnement :

Le total des produits pour l'année 2007 s'élève à 6 723 558 € HT, dont 6 693 559 € de chiffre d'affaires qui a progressé de 1,27% par rapport à l'exercice précédent.

Le total des charges pour l'année 2007 s'élève à 7 504 559 € HT, dont 1 962 490 € d'amortissements et 1 429 398 € de charges financières et 54 042 € de charges exceptionnelles.

Le résultat de la délégation avant impôt s'élève à -781 001 € .

Aucune contribution financière de la part du délégant n'est prévue au présent contrat de concession. En revanche ce dernier prévoit le versement d'une redevance assise sur le chiffre d'affaires réalisé par l'entreprise au regard du compte de résultat prévisionnel annexé au contrat sous réserve que ce chiffre

Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole
DTUP 005-926/08/CC

d'affaire dépasse, en 2007, 9 230 000 HT. Cette année compte tenu du chiffre d'affaires réalisé par SPS, soit 6 993 559 € HT, aucune redevance ne sera versée à MPM.

La société SPS souffre d'un problème structurel important inhérent notamment à la reprise de l'ex-personnel de Marseille Parc Auto qui bénéficie d'un règlement de gestion suranné, allant à l'encontre des réalités économiques actuelles. En effet, contrairement au mode de fonctionnement de la profession, le personnel de SPS ne s'occupe que des encaissements, qui sont aujourd'hui très largement automatisés et du contrôle du fonctionnement des systèmes de péage. De fait, la totalité des services tels que le nettoyage, le gardiennage, l'entretien et les réparations courantes, est externalisée. Ainsi, les charges de fonctionnement courant sont majorées d'autant et pénalisent lourdement l'exploitation.

Divers travaux d'entretien ont été réalisés :

Outre l'entretien courant, le concessionnaire a procédé au renouvellement de plusieurs équipements. En effet, la société SPS a procédé au renforcement des caisses automatiques afin de sécuriser les paiements par cartes bleues. Sept ascenseurs ont été changés afin de respecter les dernières normes handicapées aux parkings Monthyon, Baret, Cours Julien, Timone, Gambetta.

Des services à la clientèle :

La société SPS met à la disposition de sa clientèle un site internet qui présente l'ensemble de son offre, des distributeurs de journaux gratuits et de boissons, ainsi que des services de lavage à sec aux parkings Monthyon et Baret.

Par ailleurs, SPS a conclu un partenariat avec Auto Partage qui met à disposition une flotte de véhicules pour les abonnés de ce service, aux parkings Monthyon, Julien et Corderie.

Perspectives 2008 :

A l'issue des travaux du tramway de la rue de la République, le parking Les Phocéens sera entièrement repeint. Six autres ascenseurs seront changés aux parkings Timone, Baret et Cours Julien en 2008.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération n° 02-749-DSC du 16 décembre 2002 de la Ville de Marseille transférant les parkings de stationnement à la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole
- La délibération n° FAG 16/356/CC du 20 décembre 2002 de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole relative au transfert des parcs de stationnement
- La délibération n° 91/739/E du 29 novembre 1991 par laquelle la Ville de Marseille a confié à la Société Provençale de Stationnement la gestion de 7 parkings à Marseille : Baret, Corderie, Gambetta, Cours Julien, Monthyon, Phocéens et Timone.
- Le contrat de concession n° 91/354 du 2 décembre 1991 par lequel la Ville de Marseille a confié à la société SCETAUPARC devenue Société Provençale de Stationnement, la concession de 7 parkings à Marseille : Baret, Corderie, Gambetta, Cours Julien, Monthyon, Phocéens et Timone.
- L'avenant n° 1 du 19 décembre 1994 au contrat de concession n° 91/354 du 2 décembre 1991 de la Ville de Marseille concernant les travaux de mise en conformité et de sécurité, l'accès de nuit aux ouvrages, les tarifs et les abonnements.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que le rapport annuel du délégataire pour l'année 2007 a été remis par la Société Provençale de Stationnement

Après en avoir délibéré :

Décide

Article Unique :

Il est pris acte du rapport annuel du délégataire pour 2007, remis par la Société Provençale de Stationnement titulaire du contrat de concession n° 91/354 relatif à l'exploitation des parkings Baret, Corderie, Gambetta, Cours Julien, Monthyon, Phocéens et Timone. Ce rapport respecte l'ensemble des dispositions légales et réglementaires applicables.

Pour Visa
Le Vice-Président Délégué
à la Coordination des politiques
d'accessibilité des transports
en commun et des parcs de
stationnement Communautaires

Gérard CHENOZ

Pour Présentation
Le Président Délégué de la Commission
Développer les Transports Urbains et
Périurbains

André MOLINO

Certifié Conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI